

FICHE SIGNALÉTIQUE

PRODUIT: MIRAGE

Page 1

SECTION 01: PRODUIT CHIMIQUE ET IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

FABRICANT/FOURNISSEUR..... LES INVESTISSEMENTS B.S.C. INC.
ADRESSE DE FABRICANT/FOURNISSEUR..... 109 IBER RD, UNIT #3, OTTAWA, ON K2S 0X5 613-744-8896
NOM DU PRODUIT..... MIRAGE
UTILISATION DU PRODUIT..... FINIS POUR LES PLANCHES
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE CANUTECH 613-996-6666

SECTION 02: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS



ITINÉRAIRE D'ENTRÉE:
CONTACT AVEC LA PEAU UN BREF CONTACT NE PROVOQUE PAS D'IRRITATION. UN CONTACT PROLONGÉ PROVOQUE UNE ROUGEUR LOCALE LÉGÈRE OU MODÉRÉE ET UNE ENFLURE.
ABSORPTION PAR LA PEAU N.D.
CONTACT AVEC LES YEUX..... PROVOQUE UNE IRRITATION MODÉRÉE OU GRAVE, SE TRADUISANT PAR UN MALAISE OU DE LA DOULEUR, DES CLIGNOTEMENTS ET UNE SÉCRÉTION EXCESSIVE DE LARMES, ACCOMPAGNÉS D'UN VIF EXCÈS DE ROUGEUR ET D'UNE ENFLURE À LA CONJONCTIVE.
INHALATION..... AUCUN EFFET NÉFASTE N'EST PRÉVU SUITE À UNE SIMPLE EXPOSITION À LA VAPEUR.
INGESTION PEU TOXIQUE. SELON LA QUANTITÉ DE PRODUIT INGÉRÉE, PEUT PRODUIRE DES SIGNES D'INTOXICATION CARACTÉRISÉS PAR DE L'INCOORDINATION, DES ÉTOURDISSEMENTS, DE LA SOMNOLENCE, DES MAUX DE TÊTE, DES NAUSEES, UNE CONFUSION MENTALE, ÉVENTUELLEMENT DES TROUBLES D'ÉLOCUTION ET UN ÉTAT DE STUPEUR.
EFFETS/SYMPTÔMES D'EXPOSITION AIGUË..... VOIR CI-DESSUS.
EFFETS/SYMPTÔMES D'EXPOSITION CHRONIQUE.. VOIR SECTION 11.
CONDITIONS MÉDICALES GÉNÉRALEMENT N.D.
AGGRAVÉES PAR L'EXPOSITION.....

SECTION 03: IDENTIFICATION DES RISQUES

INGRÉDIENTS DANGEREUX	C.A.S. #	%	TLV	DL50	CL50
DIÉTHYLÈNE GLYCOL MONOÉTHYLÉTHÉRAL	111-90-0	1 - 5	N.D.	1920 Mg/Kg (ORALE, RAT) 4200 ML/KG (LAPIN, PEAU) (CUTANÉE, RAT) = 6 ML/KG	(INHALATION, RAT) > 5240 MG/M3 4 H
TRIS (2-BUTOXYÉTHYLE) PHOSPHATE	78-51-3	1 - 5	N.D.	3 G/KG (ORALE, RONGEUR - RAT) 180 MG/KG (PAR VOIE INTRAVEINEUSE, RONGEURS - SOURIS).	N.D.

SECTION 04: PREMIERS SOINS

CONTACT AVEC LA PEAU LAVER LES PARTIES ATTEINTES À L'EAU ET AU SAVON. APPELER UN MÉDECIN SI L'IRRITATION PERSISTE. ENLEVER LES VÊTEMENTS CONTAMINÉS ET LES LAVER AVANT DE LES PORTER DE NOUVEAU.
CONTACT AVEC LES YEUX..... EN CAS DE CONTACT, OU SI ON PRÉSUME QU'IL Y A EU CONTACT, RINCER IMMÉDIATEMENT LES YEUX À GRANDE EAU PENDANT AU MOINS 15 MINUTES. APRÈS LE RINÇAGE, OBTENIR IMMÉDIATEMENT

INHALATION..... INGESTION NOTES AU MÉDECIN	DES SOINS MÉDICAUX. ENLEVER LES VERRES DE CONTACT. TRANSPORTER LA VICTIME À L'AIR FRAIS. APPELER UN MÉDECIN, SI L'IRRITATION PERSISTE. NE PAS FAIRE VOMIR. NE RIEN FAIRE AVALER À UNE PERSONNE QUI EST INCONSCIENTE OU QUI A DES CONVULSIONS. OBTENIR IMMÉDIATEMENT DES SOINS MÉDICAUX. SI LE VOMISSEMENT SE PRODUIT SPONTANÉMENT, TENIR LA TÊTE DE LA VICTIME PLUS BASSE QUE LES HANCHES POUR EMPÊCHER L'ASPIRATION DU LIQUIDE DANS LES POUMONS. AUCUN ANTIDOTE SPECIFIQUE N'EST RECOMMANDE. À LA SUITE D'UNE EXPOSITION, TOUT TRAITEMENT DEVRAIT VISER À MAÎTRISER LES SYMPTÔMES ET S'ORIENTER VERS LA SURVEILLANCE DE L'ÉTAT CLINIQUE DU PATIENT.
--	--

SECTION 05: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

RISQUES D'INFLAMMABILITÉ AGENTS D'EXTINCTION POINT D'ÉCLAIR..... LIMITE D'INFLAMMABILITÉ SUPÉRIEURE (% PAR VOLUME)..... LIMITE D'INFLAMMABILITÉ INFÉRIEURE (% PAR VOLUME)..... TEMPÉRATURE D'AUTO-IGNITION..... MESURES SPÉCIALES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE RISQUES PEU COMMUNS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION PUISSANCE EXPLOSIVE..... SENSIBILITÉ AUX CHOCS MÉCANIQUE..... SENSIBILITÉ AUX DÉCHARGES ÉLECTROSTATIQUES..... PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX.....	NON-INFLAMMABLE UTILISER DES POUDRES CHIMIQUES SÈCHES, DU CO2, UNE MOUSSE D'ALCOOL OU DE L'EAU PULVÉRISÉE. AUCUN. CUIT À 95 (C). N.D. N.D. N.D. LES POMPIERS DEVRAIENT PORTER DES VÊTEMENTS COMPLETS DE PROTECTION, Y COMPRIS UN APPAREIL RESPIRATOIRE AUTONOME. NE PAS ARROSER DE PLEIN FOUET LES FEUX EN NAPPE; UN JET D'EAU OU DE MOUSSE DIRIGÉ DANS UN LIQUIDE CHAUD EN COMBUSTION PEUT FAIRE ÉCUMER LE LIQUIDE ET ACTIVER L'INCENDIE. EN CAS D'INCENDIE GRAVE, CE PRODUIT COMPORTE UN RISQUE DE FEU FLOTTANT. N.D. N.D. N.D. OXYDE DE CARBONE. ANHYDRIDE CARBONIQUE. ALDÉHYDES. CÉTONES. ACIDES ORGANIQUES. QUELQUES OXYDES MÉTALLIQUES. L'ACIDE PHOSPHORIQUE. OXYDES DE PHOSPHORE.
---	--

SECTION 06: MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTEL.....	PORTER UN ÉQUIPEMENT DE PROTECTION APPROPRIÉ. EMPÊCHER L'ENTRÉE DANS LES ÉGOUTS OU LES RUISSEAUX, FAIRE DÉRIVER LE COURANT DU PRODUIT RÉPANDU S'IL Y A LIEU. DÉVERSEMENT MINEUR: RÉCUPÉRER À L'AIDE D'UNE SUBSTANCE ABSORBANTE ET METTRE DANS DES CONTENANTS AU MOYEN D'UNE PELLE. DÉVERSEMENT MAJEUR: ÉVITER LA CONTAMINATION DES VOIES D'EAU. ENDIGUER PUIS POMPER DANS DES CONTENANTS APPROPRIÉS. NETTOYER CE QUI RESTE AVEC UNE MATIÈRE ABSORBANTE ET METTRE DANS UN CONTENANT DE RÉCUPÉRATION APPROPRIÉ; LAVER AVEC DE L'EAU.
--	--

SECTION 07: MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

PROCEDURES DE MANUTENTION ET L'EQUIPEMENT..... D'ENTREPOSAGE	POUR USAGE INDUSTRIEL SEULEMENT. EVITER TOUS CONTACTS AVEC LES YEUX. ÉVITER D'OUVRIR ET DE FERMER FRÉQUEMMENT LES CONTENANTS. UTILISER DANS UN ENDROIT BIEN AÉRÉ. SE LAVER À FOND APRÈS MANIPULATION. LES ÉTHERS DE GLYCOL FORMENT UNE FAMILLE DES SOLVANTS QUI PEUVENT ÊTRE ENTREPOSÉS DANS DE L'ACIER ORDINAIRE. POUR DES UTILISATIONS CRITIQUES SENSIBLES À UNE LÉGÈRE DÉCOLORATION OU À UNE CONTAMINATION PAR DES QUANTITÉS INFIMES DE FER, ON PEUT TOUTEFOIS CONSIDÉRER L'UTILISATION DE RÉSERVOIRS EN ACIER INOXYDABLE OU DOUBLÉS DE RÉSINE
---	--

PHÉNOLIQUE CUITE À HAUTE TEMPÉRATURE. LA TUYAUTERIE PEUT ÊTRE FAITE DES MÊMES MATÉRIAUX QUE LES RÉSERVOIRS. UNE POMPE CENTRIFUGE EST APPROPRIÉE POUR LES SERVICES DE TRANSFERT. ON PEUT UTILISER DU BUTYLCAOUTCHOUC OU DE L'EPDM POUR LES JOINTS D'ÉTANCHÉITÉ ET POUR L'EMBALLAGE. NOTE: FABRICANT NE RECOMMANDE PAS L'UTILISATION D'ALUMINIUM, DE CUIVRE, DE FER GALVANISÉ, D'ACIER GALVANISÉ, DE VITON, DE NÉOPRÈNE, DE NITRILE OU DE CAOUTCHOUC NATUREL AVEC LES ÉTHERS DE GLYCOL. À DES TEMPÉRATURES NORMALES D'ENTREPOSAGE, LES ÉTHERS DE GLYCOL NE CONSTITUENT PAS UN RISQUE D'INFLAMMABILITÉ IMPORTANT. LA TENSION DE VAPEUR, LA VISCOSITÉ ET LE POINT DE CONGÉLATION DE CES PRODUITS SONT RELATIVEMENT BAS.

SECTION 08: CONTRÔLES D'EXPOSITION/LA PROTECTION INDIVIDUELLE

CONTROLES D'INGENIERIE.....	UNE VENTILATION GÉNÉRALE (MÉCANIQUE) DES LIEUX DEVRAIT SUFFIRE.
ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION PERSONELLE: PROTECTION DE LA PEAU.....	CHLORURE DE POLYVINYLE. LE CHOIX DE L'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONELLE DÉPEND DES CONDITIONS D'UTILISATION.
PROTECTION DES LES YEUX ET DU VISAGE.....	LUNETTES DE SÉCURITÉ AVEC DES PROTECTIONS LATÉRALES LUNETTES ÉTANCHES.
PROTECTION RESPIRATOIRE	SI L'EXPOSITION DÉPASSE LES LIMITES POUR LE LIEU DE TRAVAIL, UTILISER UN RESPIRATEUR APPROPRIÉ HOMOLOGUÉ PAR LE NIOSH. ON RECOMMANDE UN APPAREIL À ADDUCTION D'AIR OU À ADDUCTION D'AIR FILTRÉ MUNI D'UNE CARTOUCHE ANTIVAPEURS ORGANIQUES ET D'UN PRÉ-FILTRE POUR POUSSIÈRES ET BROUILLARDS. CES APPAREILS DOIVENT ÊTRE HOMOLOGUÉS PAR NIOSH.
MESURES D'HYGIENE.....	FOURNIR DES DOUCHES DE SÉCURITÉ ET OCULAIRES À PROXIMITÉ DES LIEUX DE TRAVAIL.

SECTION 09: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ÉTAT PHYSIQUE	LIQUIDE
APPARENCE & ODEUR.....	COULEUR BLANC LAITEUX – LÉGÈRE ODEUR D'AMMONIAC
LIMITE DE DÉTECTION OLFACTIVE	N.D.
DENSITÉ.....	~ 1.029
TENSION DE VAPEUR (MMHG).....	N.D.
DENSITÉ DE VAPEUR (AIR=1).....	N.D.
TAUX D'ÉVAPORATION	N.D.
POINT D'ÉBULLITION	N.D.
POINT DE CONGÉLATION	0°C
PH	10
SOLUBILITÉ (% DE W/W).....	SOLUBLE
COEFFICIENT DE PARTAGE HUILE/EAU	N.D.

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ	STABLE
CONDITIONS À ÉVITER	NE PAS DISTILLER JUSQU'À ÉVAPORATION COMPLÈTE. ÉVITER LES TEMPÉRATURES EXCESSIVES ET LES REFLUX PROLONGÉS COMME PAR EXEMPLE DANS LES DISTILLATIONS INTERMITTENTES.
INCOMPATIBILITÉ (MATÉRIAUX À ÉVITER).....	REACTIVE ALCALIS FORTS. BASES FORTES. ÉVITER LES COMBURANTS PUISSANTS. ACIDES FORTS LES TEMPÉRATURES ÉLEVÉES EN PRÉSENCE DE BASES FORTES.
PRODUITS DANGEREUX DE DÉCOMPOSITION.....	OXYDE DE CARBONE. ANHYDRIDE CARBONIQUE. CARBON MONOXIDE IS HIGHLY TOXIC IF INHALED; CARBON DIOXIDE IN SUFFICIENT CONCENTRATIONS CAN ACT AS AN ASPHYXIANT.
POLYMÉRISATION DANGEREUSE	NE SE PRODUIRA PAS.

SECTION 11: INFORMATION TOXICOLOGIQUE

LIMITES D'EXPOSITION	VOIR SECTION 3.
----------------------------	-----------------

POUVOIR IRRITANT	VOIR SECTION 3.
SENSIBILISATION AU PRODUIT.....	N.D.
CANCÉROGÉNICITÉ	AUCUN DU COMPNOENTS N'EST ÉNUMÉRÉ SOUS L'IARC.
EFFETS SUR LA REPRODUCTION.....	N.D.
TÉRATOGENICITÉ.....	N.D.
MUTAGÉNICITÉ.....	N.D.
PRODUITS SYNERGIQUES TOXICOLOGIQUES	N.D.
TOXICITÉ CHRONIQUE.....	N.D.

SECTION 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE

INFORMATION ÉCOLOGIQUE N.D.

SECTION 13: INFORMATION SUR LA DISPOSITION DES DÉCHETS

L'ÉLIMINATION DU PRODUIT ÉLIMINER CONFORMÉMENT À TOUS LES RÉGLEMENTS FÉDÉRAUX, PROVINCIAUX ET LOCAUX APPLICABLES.

SECTION 14: INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

DÉSIGNATION OFFICIELLE	NON-RÉGLEMENTÉ.
CLASSIFICATION DE TMG.....	S.O.
NUMERO D'IDENTIFICATION DU PRODUIT.....	S.O.
GROUPE D'EMBALLAGE.....	S.O.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

CLASSIFICATION SIMDUT	D2B
CONFORMITÉ DE CPR.....	CE PRODUIT A ÉTÉ CLASSIFIÉ SELON LES CRITÈRES DE RISQUÉ DU CPR ET CONTIENT TOUTE L'INFORMATION EXIGÉE PAR LE CPR.

SECTION 16: AUTRE INFORMATIONS

INFORMATION SUR LA PRÉPARATION	PRÉPARÉ PAR: LE GROUPE DE RÉGLIMENTATION, TÉLÉPHONE - (613) - 744-8896 DATE DE LA PRÉPARATION: LE 1 JUILLET, 2016
--------------------------------	---

N.D. = NON DISPONIBLE
S.O. = SANS OBJET

L